



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

suicide

Question écrite n° 34864

## Texte de la question

M. Carlos Da Silva attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la prévention du suicide. Depuis 1993, le suicide est considéré en France comme un problème de santé publique. Les programmes nationaux de prévention du suicide mis en place dans les années 2000 ont permis de faire passer le nombre de décès par suicide à 10 509 en 2010, soit une baisse de 20 % en 25 ans. Toutefois, selon l'étude du Conseil économique, social et environnemental de février 2013, le taux de mortalité par suicide en France est de 14,7 pour 100 000 habitants, ce qui demeure élevé au regard de la moyenne européenne qui est de 10,2 pour le même nombre d'habitants. Chaque année, 220 000 tentatives de suicide ont lieu dans notre pays, soit une toutes les deux minutes, et 11 000 personnes mettent fin à leurs jours chaque année soit 30 par jour. Le suicide doit faire l'objet d'une politique de prévention sanitaire renforcée, mettant l'accent sur l'appréciation des facteurs de risques comme les antécédents familiaux ou personnels, l'âge et la situation socio-économique. Une campagne nationale ou encore l'attribution du statut de grande cause nationale sont d'autres pistes possibles pour lutter contre le phénomène suicidaire. Il lui demande donc de bien vouloir préciser les mesures qu'elle envisage afin d'améliorer la prévention du suicide.

## Texte de la réponse

Le suicide est un enjeu majeur de santé publique. Il est la deuxième cause de décès (après les accidents de la circulation) chez les 15-24 ans et la 1re cause chez les 25-34 ans. Le « Programme national d'actions contre le suicide 2011-2014 », aborde le problème du suicide dans son ensemble, de la prévention de la souffrance psychique à la réduction de l'accès aux moyens létaux, aux actions de postvention auprès de l'entourage endeuillé, grâce à des leviers d'actions variés. Il traite, en particulier, des environnements jugés préoccupants (milieu du travail, milieu carcéral, milieu rural) et vise des populations spécifiques (jeunes, personnes âgées, personnes en situation de précarité). Ce programme implique la mobilisation d'un nombre important d'institutions (ministères et opérateurs) et de partenaires associatifs de secteurs différents (travail, justice, éducation, sanitaire, social...), tant au niveau local que national. La ministre des affaires sociales et de la santé a affirmé plusieurs priorités, en termes de prévention du suicide. La première d'entre elles, consiste à mieux connaître la réalité du suicide. La ministre a ainsi créé un observatoire national du suicide, qu'elle a installé le 10 septembre 2013. Cet instrument de connaissance, qui a pour objectif de coordonner les données existantes pour mieux repérer et mieux alerter, constitue un outil d'aide à la décision, en proposant des grandes orientations en matière de prévention. Cette structure pluridisciplinaire, rattachée au ministère des affaires sociales et de la santé, fédère des acteurs professionnels et associatifs des champs sanitaire et social. Des groupes de travail ont été mis en place concernant la recherche et le recueil des données. La deuxième consiste à mieux former les professionnels au contact des personnes vulnérables. En matière de repérage et de prise en charge, les pratiques professionnelles concernant certains publics doivent être actualisées, comme dans le cas des adolescents. Des recommandations sur la prise en charge de la dépression chez l'adolescent ont été élaborées par la Haute Autorité de Santé. Des guides pour le repérage de la souffrance psychique et des troubles du développement chez l'enfant et l'adolescent ont été élaborés à destination des infirmières et assistantes sociales

exerçant dans les lycées et collèges. Des formations pluridisciplinaires à l'intervention de crise suicidaire sont proposées localement par les agences régionales de santé. La troisième priorité concerne l'amélioration de la prise en charge des personnes ayant tenté de se suicider, avec notamment un soutien des expériences innovantes de suivi en sortie d'hospitalisation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Carlos Da Silva](#)

**Circonscription :** Essonne (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34864

**Rubrique :** Mort

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 juillet 2013](#), page 7955

**Réponse publiée au JO le :** [1er avril 2014](#), page 2955